

**VIF SUCCES DE L'INTRODUCTION EN BOURSE DE GENTICEL
SUR LES MARCHES REGLEMENTES DE EURONEXT PARIS ET BRUXELLES**

**Forte demande constatée, soit 55 M€ (offre sursouscrite 1,8 fois)
Gentigel lève 34,5 M€ sur les marchés de Euronext à Paris et à Bruxelles
avant exercice de l'option de surallocation
Prix de l'Offre fixé à 7,90 € par action
Début des négociations le 4 avril 2014**

GENTICEL (la « Société »), société française de biotechnologie, acteur de référence dans le développement de vaccins thérapeutiques, annonce aujourd'hui le succès de son introduction en bourse en vue de l'admission aux négociations de ses actions sur les marchés réglementés de Euronext à Paris (compartiment C) et à Bruxelles, dans le cadre d'une Offre à Prix Ouvert auprès du public en France et en Belgique (« l'Offre à Prix Ouvert ») et d'un Placement Global principalement auprès d'investisseurs institutionnels en France, en Belgique et dans certains pays (à l'exception notamment des États-Unis) (le « Placement Global »).

Le placement a rencontré un vif succès auprès des investisseurs institutionnels français, belges et internationaux, ainsi qu'auprès des investisseurs particuliers français et belges.

Au regard de la forte demande constatée, soit 55 M€ (offre sursouscrite 1,8 fois), le Directoire réuni le 3 avril 2014, avec l'accord du Conseil de Surveillance de la Société réuni le même jour, a décidé d'étendre le montant de l'offre initiale de 30 M€ à 34,5 M€. Il a par ailleurs décidé de fixer le Prix de l'Offre à 7,90 € par action, en partie haute de la fourchette. Au total, le nombre de titres émis s'établit à 4 367 088 permettant la réalisation d'une augmentation de capital de 34,5 M€ (prime d'émission incluse). La capitalisation boursière totale de la Société ressort à 119,4 M€.

Les négociations des actions GENTICEL sous la forme de promesses sur les marchés réglementés de Euronext Paris et Bruxelles débuteront le 4 avril 2014 sous le code ISIN FR0011790542 et le code mnémonique GTCL. Le règlement-livraison des actions émises au titre de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement Global interviendra le 8 avril 2014.

Sur la base des critères établis par le Ministère de l'Economie et des Finances, les actions GENTICEL peuvent être incluses au sein du PEA-PME. Il est rappelé que le PEA-PME est un nouveau dispositif d'épargne en actions créé depuis le 1er janvier 2014 ; complémentaire au PEA classique, il bénéficie des mêmes avantages fiscaux et il est soumis aux mêmes règles de fonctionnement.

Benedikt Timmerman, Président du Directoire et Fondateur de GENTICEL a déclaré : *« Nous sommes très heureux de l'accueil réservé à notre société et du succès de notre introduction en bourse. Nous remercions vivement l'ensemble des investisseurs qui nous ont rejoints à cette occasion, ainsi que nos investisseurs historiques qui ont renouvelé leur confiance lors de cette nouvelle étape importante pour GENTICEL. Par ailleurs, nous sommes ravis de l'intérêt porté par le public, notamment en Belgique, nous avons donc tenu à satisfaire au mieux la demande des investisseurs individuels. Nous disposons aujourd'hui des moyens financiers pour accompagner le développement de notre portefeuille de vaccins thérapeutiques destinés à donner des options thérapeutiques aux femmes porteuses du virus du papillome humain afin de réduire le nombre des cancers du col de l'utérus. Nous allons poursuivre notamment le développement de notre premier candidat vaccin thérapeutique ProCervix, au potentiel de blockbuster, avec l'objectif de concrétiser dans les années qui viennent un partenariat industriel créateur de valeur ».*

CARACTERISTIQUES GENERALES DE L'OFFRE

Prix de l'Offre

- Le Prix de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement Global est fixé à 7,90 € par action.
- Ce prix fait ressortir une capitalisation boursière d'environ 119,4 M€ post augmentation de capital.

Taille et produit brut de l'Offre

- 5 022 151 actions ont été allouées dans le cadre de l'Offre ;
 - 3 530 085 actions allouées dans le cadre du Placement Global (représentant environ 27,9 M€ et 70,3% du nombre total d'actions allouées) ;
 - 1 492 066 actions allouées dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert (représentant environ 11,8 M€ et 29,7% du nombre total d'actions allouées) dont ;
 - 1 015 175 actions allouées dans le cadre de l'offre à prix ouvert en France (représentant environ 8,0 M€ et 20,2% du nombre total d'actions allouées) ;
 - 476 891 actions allouées dans le cadre de l'offre à prix ouvert en Belgique (représentant environ 3,8 M€ et 9,5 % du nombre total d'actions allouées).
- Le produit brut total de l'émission s'élève à environ 34,5 M€.

Allocation

- Les règles d'allocation appliquées à la demande exprimée dans le cadre de l'offre à prix ouvert en France sont appliquées à la demande exprimée dans le cadre de l'offre à prix ouvert en Belgique.
- Les règles d'allocation appliquées dans le cadre de l'OPO aux fractions d'ordre A1 et A2 sont comme affichées dans le tableau ci-dessous :

Le nombre des actions demandées dans le cadre de l'OPO décomposé	% alloué
Fraction d'ordre A1 (de 1 action jusqu'à 750 actions incluses)	100%
Fraction d'ordre A2 (au-delà de 750 actions)	25%



Calendrier de l'Offre

- Les négociations sur les marchés réglementés de Euronext Paris (compartiment C) et Bruxelles débiteront le 4 avril 2014 à 9 heures sur une ligne de cotation intitulée «GENTICEL AIW» jusqu'au 8 avril 2014 inclus.
- Le règlement-livraison est prévu le 8 avril 2014.
- Le début des négociations des actions GENTICEL sur les marchés réglementés de Euronext Paris (compartiment C) et Bruxelles interviendra le 9 avril 2014 sur une ligne de cotation intitulée «GENTICEL»
- La date limite d'exercice de l'Option de Surallocation est le 2 mai 2014.

Codes de l'action

Libellé : GENTICEL

Code ISIN : FR0011790542 - Code mnémonique : GTCL

ICB classification : 4573 - Biotechnology

Marché de cotation : NYSE Euronext Paris, Compartiment C et Euronext Bruxelles

INTERMÉDIAIRES PARTENAIRES DE L'OPERATION POUR GENTICEL

Chefs de File et Teneurs de Livre Associés



Conseils de la Société



Communication financière





MISE À DISPOSITION DU PROSPECTUS

Des exemplaires du prospectus visé par l'AMF le 18 mars 2014 sous le numéro n° 14-084 (le «**Prospectus**»), composé du document de base enregistré le 10 mars 2014 sous le numéro I.14-007 (le «**Document de Base**») et d'une note d'opération (incluant le résumé du Prospectus) sont disponibles sans frais et sur simple demande auprès de GENTICEL SA – 516 rue Pierre et Marie Curie – 31670 – LABEGE. Le Prospectus peut être consulté sur les sites Internet de l'Autorité des marchés financiers (l'AMF) (www.amf-france.org), de Genticel (www.genticel-bourse.com) et de KBC (www.kbc.be, www.bolero.be et www.kbcsecurities.be).

Le Prospectus, passeporté en Belgique se compose du Prospectus et de la traduction en néerlandais du résumé du Prospectus.

FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont invités, avant de prendre leur décision d'investissement, à porter leur attention sur les risques décrits au chapitre 4 « Facteurs de risques » du Document de Base enregistré le 10 mars 2014 sous le numéro I.14-007, et au chapitre 2 « Facteurs de risques liés à l'offre » de la note d'opération visée par l'AMF le 18 mars 2014 sous le numéro 14-084.

Retrouvez toutes les informations relatives à l'opération sur www.genticel-bourse.com

À propos de Genticel

GENTICEL est une société biopharmaceutique française, spécialisée dans le développement de vaccins thérapeutiques. La société s'est spécialisée dans les vaccins thérapeutiques destinés à éliminer, à un stade précoce, le virus du papillome humain (HPV), agent responsable du cancer du col de l'utérus.

GENTICEL développe un premier vaccin thérapeutique, actuellement en essais cliniques de phase II, visant à éliminer les cellules du col de l'utérus infectées par le virus HPV de types 16 et/ou 18. Un deuxième candidat vaccin thérapeutique, ciblant les 6 souches HPV les plus pertinentes, est actuellement en phase préclinique. Fort de plusieurs années de recherche et développement, la société dispose également d'une plateforme technologique, Vaxiclase, idéalement adaptée pour la mise au point d'immunothérapies à intervention précoce contre de multiples pathologies infectieuses ou cancéreuses.

Basée à Paris et Toulouse, Genticel s'est vu décerner le Prix Innovation des Grands Prix de l'Economie 2013.

Plus d'informations sur www.genticel-bourse.com

CONTACT GENTICEL
Benedikt Timmerman
Président du Directoire
investors@genticel.com

CONTACT INVESTISSEURS
Corinne Puissant
Edouard de Maïssin

Tél. : +33 (0)1 53 67 35 71
genticel@actus.fr

CONTACT PRESSE
Alexandra Prisa

Tél. : +33 (0)1 53 67 35 79
aprisa@actus.fr



Avertissement

Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constitue ni une offre d'achat ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions Genticel dans un quelconque pays. Aucune offre d'actions n'est faite, ni ne sera faite au public (i) en France, préalablement à l'obtention d'un visa de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») sur un prospectus composé du document de base et d'une note d'opération (le « Prospectus »), et (ii) en Belgique, préalablement au passporiting en Belgique du Prospectus et du résumé du Prospectus traduit en néerlandais. Tout achat ou demande de souscription d'actions de Genticel à vendre dans le cadre de l'offre doit se fonder exclusivement sur les informations contenues dans le Prospectus visé par l'AMF le 18 mars 2014 sous le numéro n° 14-084 et tel que passporité en Belgique. Le Prospectus est disponible sur les sites de l'Autorité des marchés financiers (l'AMF) (www.amf-france.org) et de Genticel (www.genticel-bourse.com). Les investisseurs sont invités, avant de prendre leur décision d'investissement, à porter leur attention sur les risques décrits au chapitre 4 « Facteurs de risques » du Document de Base enregistré le 10 mars 2014 sous le numéro I.14-007, et au chapitre 2 « Facteurs de risques liés à l'offre » de la note d'opération visée par l'AMF le 18 mars 2014 sous le numéro 14-084. La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Par conséquent, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels ce communiqué est diffusé, distribué ou publié doivent s'informer de ces éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

En particulier :

Ce communiqué ne constitue ni une offre d'achat ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières de Genticel aux Etats-Unis. Les valeurs mobilières de Genticel ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis, en l'absence d'enregistrement ou d'une dispense d'enregistrement prévue par le United States Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act »). Les valeurs mobilières de Genticel n'ont pas été enregistrées et ne seront pas enregistrées au titre du Securities Act et Genticel n'a pas l'intention de procéder à une quelconque offre au public de ses actions aux Etats-Unis.

Ce communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et ne constitue pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée (telle que transposée, le cas échéant, dans chacun des Etats membres de l'Espace économique européen) (la « Directive Prospectus »).

S'agissant des États membres de l'Espace Économique Européen ayant transposé la Directive Prospectus (un « Etat Membre Concerné »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre de ces Etats Membres Concernés, autres que la France et la Belgique. Par conséquent, les actions de la Société peuvent et pourront être offertes dans ces Etats Membres Concernés uniquement (i) à des investisseurs qualifiés, tels que définis dans la Directive Prospectus ; (ii) à moins de 100, ou si l'Etat Membre Concerné a transposé les dispositions adéquates de la Directive Prospectus Modificative, 150 personnes physiques ou morales (autres que des investisseurs qualifiés tels que définis dans la Directive Prospectus) ainsi que cela est permis au titre de la Directive Prospectus; ou (iii) dans tout autre circonstance ne nécessitant pas que la Société publie un prospectus conformément à l'article 3(2) de la Directive Prospectus et/ou les réglementations applicables dans l'Etat Membre Concerné; et à condition qu'aucune des offres mentionnées aux paragraphes (i) à (iii) ci-dessus ne requière la publication par la Société d'un prospectus conformément aux dispositions de l'article 3 de la Directive Prospectus ou d'un supplément au prospectus conformément aux dispositions de l'article 16 de la Directive Prospectus. Le présent communiqué peut être diffusé dans un État Membre Concerné, à l'exception de la France et de la Belgique, uniquement aux personnes définies comme professionnels en matière d'investissement au sens de la Directive Prospectus dans l'État Membre Concerné, ainsi qu'à toute autre personne à qui ce document peut être légalement communiqué. Toute personne qui n'est pas une personne habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur ce document et les informations qu'il contient.

Pour les besoins du présent avertissement, l'expression « offre au public » concernant les actions de la Société dans tout Etat Membre Concerné signifie la communication, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, d'informations suffisantes sur les conditions de l'offre et sur les actions à offrir, de manière à mettre un investisseur en mesure de décider ou non d'acheter ces actions de la Société, telle qu'éventuellement modifiée par l'Etat Membre Concerné par toute mesure de transposition de la Directive Prospectus dans cet Etat Membre.

Ce communiqué et les informations qu'il contient ne sont pas destinés à la publication, distribution ou diffusion aux États-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon, ou vers ces pays.

Le présent communiqué ne contient pas ou ne constitue pas une invitation, un encouragement ou une incitation à investir. Le présent communiqué est destiné uniquement aux personnes (i) qui ne se trouvent pas au Royaume-Uni ; (ii) qui sont des "investment professionals" répondant aux dispositions de l'Article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'amendé) (l'« Ordonnance ») ; (iii) qui sont des personnes répondant aux dispositions de l'article 49(2)(a) à (d) ("high net worth companies, unincorporated associations, etc.") de l'Ordonnance ; ou (iv) à qui une invitation ou une incitation à réaliser une activité d'investissement (au sens de la section 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la vente de valeurs mobilières pourrait être légalement communiquée ou avoir pour effet d'être communiquée (ces personnes mentionnées en (i), (ii), (iii) et (iv) étant ensemble désignées comme "Personnes Habilitées"). Le présent communiqué ne doit pas être utilisé ou invoqué par des personnes non habilitées. Tout investissement ou toute activité d'investissement en relation avec le présent communiqué est réservé(e) aux Personnes Habilitées et ne peut être réalisé que par des Personnes Habilitées.

KBC Securities NV et Oddo et Cie agissent pour Genticel et pour personne d'autre dans le cadre de l'offre et n'assument de responsabilité vis-à-vis de personne d'autre que Genticel pour la fourniture de protections à leur client. Ni KBC Securities NV ni Oddo et Cie n'assument une quelconque responsabilité de quelque manière que ce soit ou ne font de déclaration ou garantie, expresse ou implicite, quant à la véracité, l'exactitude ou l'exhaustivité des informations contenues dans le présent communiqué.

Genticel assume la responsabilité pour l'information contenue dans ce communiqué. Les informations contenues dans ce communiqué sont de portée générale uniquement et ne prétendent pas être exhaustives ou complètes.

Ce communiqué contient des déclarations qui sont ou sont susceptibles d'être des « déclarations prospectives ». Ces déclarations prospectives peuvent être identifiées par le recours à une terminologie prospective, comprenant des termes tels que « croit », « estime », « prévoit », « s'attend à », « a l'intention de », « pourrait », « peut » ou « devrait », et comprennent également des déclarations de Genticel concernant les résultats escomptés de sa stratégie. De par leur nature, les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes et les lecteurs sont avertis du fait qu'elles ne constituent pas des garanties de résultats futurs. Les résultats effectifs de Genticel peuvent différer sensiblement de ceux prévus par les déclarations prospectives. Genticel ne s'engage pas à réviser ou mettre à jour publiquement les déclarations prospectives, sauf dans la mesure où la loi l'exige.